

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

اللجنة العلمية الوطنية لتأهيل المجلات العلمية
Commission Scientifique Nationale de Validation des Revues Scientifiques

Catégorisation des revues scientifiques nationales

Dans le cadre de la politique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique visant la promotion et la qualification des revues scientifiques algériennes, il est encouragé la création de revues de recherche scientifiques à l'indicatif des sociétés savantes, et/ou des institutions de recherche (laboratoires, centre et unités).

Ces revues constitueront un des indicateurs de la gestion scientifique de la production, elles permettront d'informer, d'enrichir le patrimoine culturel national en revue, d'aider à améliorer le classement des universités Algériennes, et enfin d'offrir aux chercheurs algériens un espace d'expression à la mesure de leurs ambitions.

Récemment, Thomson Reuters a publié une étude sur la couverture, par pays, des revues scientifiques indexées dans le Web of Science entre 2005 et 2010 (voir le tableau ci-dessous). Cette étude montre les efforts et le progrès que certains pays ont réalisés pour mettre sur le marché international un nombre de revues conséquents et de renommées établies. Aucune revue algérienne n'est indexée dans WOS, y compris pour les domaines d'excellence dont l'Algérie ne dispose pas

Pays	Nombre de revues en 2005	Nombre de revues en 2010	Gap
ARGENTINA	6	21	15
ARMENIA	1	3	2
AUSTRALIA	92	189	97
AUSTRIA	30	45	15
AZERBAIJAN	0	1	1
BAHRAIN	1	2	1
BANGLADESH	2	4	2
BELGIUM	31	49	18
BOSNIA & HERCEGOVINA	0	4	4
BRAZIL	27	132	105
BULGARIA	3	11	8
BELARUS	0	3	3
CANADA	150	170	20
CHILE	12	47	35
COLOMBIA	1	23	22
COSTA RICA	1	1	0
CROATIA	14	61	47
CUBA	1	1	0
CZECH REPUBLIC	30	56	26
DENMARK	66	67	1
ECUADOR	1	1	0
EGYPT	1	3	2
ENGLAND	1809	2392	583
ESTONIA	1	9	8
ETHIOPIA	2	2	0
FINLAND	14	17	3
FRANCE	221	283	62
GERMANY	596	745	149
GREECE	4	17	13
HUNGARY	17	41	24
ICELAND	0	3	3
INDIA	53	113	60
IRAN	5	41	36
IRELAND	27	33	6
ITALY	116	181	65
JAMAICA	1	1	0
JAPAN	176	237	61
JORDAN	0	1	1
KENYA	2	3	1
KUWAIT	1	3	2
LATVIA	1	3	2
LIBYA	0	1	1
LITHUANIA	2	29	27

MACEDONIA	0	2	2
MALAWI	0	1	1
MALAYSIA	1	10	9
MALTA	1	1	0
MEXICO	17	43	26
MOLDOVA	0	1	1
NEPAL	0	1	1
NETHERLANDS	715	845	130
NEW ZEALAND	30	38	8
NIGERIA	0	12	12
NORWAY	45	47	2
PAKISTAN	2	13	11
PEOPLES R CHINA	83	145	62
PERU	1	1	0
PHILIPPINES	1	10	9
POLAND	57	142	85
PORTUGAL	2	9	7
ROMANIA	8	60	52
RUSSIA	121	155	34
SAUDI ARABIA	3	5	2
SCOTLAND	32	26	-6
SERBIA	0	23	23
SINGAPORE	39	57	18
SLOVAKIA	16	26	10
SLOVENIA	6	26	20
SOUTH AFRICA	27	68	41
SOUTH KOREA	37	99	62
SPAIN	54	166	112
SRI LANKA	0	1	1
SWEDEN	25	31	6
SWITZERLAND	183	201	18
TAIWAN	18	38	20
THAILAND	1	8	7
TRINID & TOBAGO	1	1	0
TURKEY	7	75	68
U ARAB EMIRATES	3	11	8
UGANDA	0	1	1
UKRAINE	8	18	10
UNITED STATES	3734	4232	498
URUGUAY	1	1	0
UZBEKISTAN	1	1	0
VENEZUELA	4	14	10
WALES	11	9	-2

Dans ce cadre et afin de promouvoir les revues scientifiques algériennes au rang des revues de renom, visible et indexées dans des bases de données mondiales, une catégorisation est proposée:

- les revues de catégorie A, permettant de postuler au « Web Of Science »
- les revues de catégorie B,
- les revues de catégorie C.

Les revues sont caractérisées par :

- les critères de contenu,
- les critères de forme,
- la visibilité.

Catégorie C :

Les revues de cette catégorie doivent satisfaire aux critères suivants :

Critères de forme

- La revue doit avoir au moins deux ans d'existence.
- La revue doit disposer d'un ISSN fourni par le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST).
- Un dépôt légal au niveau de la Bibliothèque Nationale d'Algérie (BN).
- Déclarer la périodicité et s'y astreindre impérativement : veiller au respect des dates de parution de ses numéros.
- Présenter d'une manière explicite les domaines scientifiques couverts ainsi que le public visé dans les pages de présentation.
- Disposer d'un éditeur et d'un comité éditorial.
- L'éditeur et le lieu de l'édition doivent apparaître dans les pages de présentation de la revue.
- Les noms et l'affiliation institutionnelle de l'éditeur et du comité éditorial doivent apparaître dans les pages de présentation de la revue.
- Disposer des adresses postales et électroniques du secrétariat et les mentionner dans les pages de présentation.
- Mentionner le nombre de volumes et de numéros à éditer chaque année.
- Le titre complet, le logo bibliographique, l'ISSN, le dépôt légal, le volume, le numéro, et la date doivent apparaître dans les pages de présentation.
- Disposer d'une feuille de style (sous format DOC et/ou TEX et/ou LATEX, etc....) et qui doit présenter des instructions aux auteurs.
- Indiquer la procédure de soumission.
- Disposer d'une numérotation des pages dans chaque numéro édité.
- Disposer d'une table des matières de chaque numéro édité indiquant le titre des articles, les auteurs et les pages initiales.

- Chaque article de la revue doit inclure l'affiliation institutionnelle des auteurs, date de réception, date de révision, date d'acceptation, résumé, mots clés.
- En dehors des revues créées dans le cadre des partenariats (à définir avec la DG-RSDT), ne doit apparaître aucune publicité.

Critères de contenu

- Au moins deux reviewers sont requis pour l'expertise de chaque article.
- La revue doit mentionner et exiger l'originalité des travaux dans la présentation des instructions aux auteurs.

Critères de visibilité

- Chaque numéro de la revue doit être indexé dans le portail des revues scientifiques algériennes géré par le CERIST.
- La revue doit figurer dans le répertoire mondial des publications en série « *Ulrich's Periodicals Directory* ».

Catégorie B :

Les revues de la catégorie B sont des revues qui satisfont aux critères des revues de la catégorie C avec les critères supplémentaires suivants :

Critères de forme

- Les membres du comité de lecture de la revue dont l'affiliation institutionnelle est nationale ne doivent pas dépasser un tiers (1/3) pour les sciences et technologie (ST) et un demi (1/2) pour les sciences humaines et sociales (SHS) de la composante de ce comité.
- La présentation et la structuration de la revue doivent suivre des normes internationales (ISO).
 - ISO 8:1977 - Présentation des périodiques.
 - ISO 18:1981 - Sommaire des périodiques.
 - ISO 214:1976 - Analyse pour les publications et la documentation.
 - ISO 215:1986 - Présentation des articles de périodiques et autres publications en série.
 - ISO 233:1984 - Translittération des caractères arabes en caractères latins.
 - ISO 690:1987 - Références bibliographiques - Contenu, forme et structure.
 - ISO 832:1975 - Références bibliographiques - Abréviations des mots typiques.
 - ISO 999:1996- Index d'une publication.
 - ISO 5122:1979 - Sommaires analytiques dans les publications en série.
- Les instructions aux auteurs doivent mentionner les formes de cession des droits d'auteurs.
- Chaque article de la revue doit inclure titre, résumé et mots clés en anglais.

Critères de contenu

- Les membres du comité de lecture doivent avoir au moins **dix (10)** articles publiés ; dans des revues indexées dans des bases de données internationales ; durant leurs carrières, dont au moins **cinq (05)** pour les sciences et technologie (ST) et au moins **deux (02)** pour les sciences humaines et sociales (SHS) dans les **cinq (05)** dernières années.
- Dans chaque numéro de la revue, au plus **10 %** des auteurs peuvent être membres du comité de lecture.

Critères de visibilité

- La revue doit être indexée dans au moins une base de données bibliographique internationale.

Catégorie A :

Les revues de catégorie A sont des revues qui satisfont les critères de la catégorie B avec les critères supplémentaires suivants :

Critères de forme

- Les membres du comité de lecture de la revue dont l'affiliation institutionnelle est nationale ne doivent pas dépasser un tiers (1/3) de sa composante.
- Les membres du comité éditorial sont des personnes scientifiquement reconnues à l'échelle internationale.

Critères de contenu

- Les membres du comité éditorial doivent avoir au moins **dix (10)** articles publiés, durant leurs carrières, dans des revues indexées dans le Web Of Science (WOS) pour les ST, dont au moins **cinq (05)** durant les **cinq (05)** dernières années. De même pour les Science Humaines, Sociales et Arts, **quinze (15)** articles dans des revues indexées dans des bases de données internationales dont au moins **deux (02)** durant les **cinq (05)** dernières années.
- Dans chaque numéro de la revue, au moins **30 %** des auteurs ont une affiliation étrangère et sont hors du comité de lecture.

Critères de visibilité

- La revue doit disposer d'une version électronique via un site web. Ainsi, elle doit disposer d'un ISSN Electronique (E-ISSN) fournit par le CERIST.
- Le site web de la revue doit être mis à jour à chaque événement (nouveau numéro, changement dans le staff du comité éditorial, etc...).
- La revue doit adhérer au système DOI géré par l'International DOI Foundation (IDF) où chaque article doit inclure son identifiant DOI dans la revue.